

Toujours plus, avec moins...Et en plus, avec des cailloux !!

En ce moment, un **accord national sur la branche « Grand Public et Numérique »** (BGPN) est finalisé, dont fait partie le Réseau des bureaux de poste (et également une partie des DAST, DOCAPOST, le 3631...).

→ Puis dans la foulée (début 2022), 2 « *accords* » spécifiques Réseau, sur le quotidien professionnel des COBA et des Chargés de Clientèle, vont être proposés à la signature aux organisations syndicales, après « négociations ».



Le contenu de ce texte avance des pions pour avaliser la cible 2025 définie pour le Réseau par le « **plan stratégique 2030** », à savoir les fermetures toujours + nombreuses de bureaux, pour « arriver » à seulement **1500 bureaux de plein exercice** (on est par exemple à une petite trentaine de bureaux fermés dans le 44/85 depuis le début de l'année) ☹ ☹.

Fin 2021, il reste à la louche 8000 bureaux de poste, 9000 « *partenariats* » (mairies et commerces, qui ne réalisent pas toutes les opérations)...auxquels la direction rajoute tout ce qui est bureaux de tabacs, consignes Pickup et même des boulangeries (!), pour arriver à 32.400 « *endroits* », comme le met en avant la campagne de pub actuelle dans les médias.

Dans ce texte la boîte ne parle bien entendu pas de **volumétrie emplois**.

A l'instar des chargés de clientèle (CC), où les **500 « passerelles »** Courrier → Réseau prévues sur 2 ans sont à mettre en parallèle avec les **3200 emplois supprimés depuis 2020** dans les bureaux, ou des COBA, dont les orientations 2022 prévoient la suppression de près de 500 portefeuilles.

Rien non plus sur la **prise en charge des opérations longues** pas ou peu comptabilisées (KYC, WU, Réex, SAV, régies...).

Avec bien entendu, et on le constate partout et tout le temps, un **usage démultiplié des intérimaires** pour les postes de CC, avec toutes les problématiques induites : turnover, manque de formation, perte de compétences...

Ce texte entérine également des **viviers de « pré recrutements »**, qui seront désormais ouverts pour accéder aux fonctions de REC, RE, RCPart, COBA et conseillers en Maison de l'Habitat. De fait, aucun appel à candidature pour ces fonctions ne pourra être fait sans sollicitation des collègues inscrits dans ces viviers.

Cependant, ces viviers « nouvelle formule » ne feront pas disparaître les problématiques de pressions (acceptation de propositions parfois imposées) ou de clientélisme.

Economies encore sur **l'érosion des mesures pour compensation des pertes de RVB** en cas de changement de fonction (du style COBA → RE ou REC).

Dans cet *accord*, le ton est donné : « *les évolutions sont des opportunités, ou à minima des possibilités pour les postiers du Réseau* », dixit la DRH nationale. De fait, l'emploi des expressions « reclassement » ou « suppression d'emploi » est proscrit par cette personne.

Vous l'aurez compris, au vu des conditions de travail que nous subissons tous quotidiennement dans les bureaux, et au vu du contenu de ce texte, **Sud ne donnera pas son aval à son application en ne le signant pas.**

Alors collectivement, allons chercher de nouveaux droits !

Toujours dans ce texte, **les indemnités financières, lorsque le poste que l'on occupe est supprimé, deviennent individuelles**, à la main de la direction (et pas fixées collectivement comme actuellement).

Le montant de ces indemnités sera fonction des besoins du Réseau (secteur stratégique ou pas), et non des contraintes futures liées à la suppression du poste (éloignement géographique par exemple).

→ Pour illustrer, aucune forme de barème ou autre indication qui pourrait servir de garde-fou n'est prévue. Les indemnités seront fixées au cas par cas, en fonction des besoins de l'entreprise, pas en fonction des contraintes liées au poste où l'on est parachuté.



STOP aux exploiters. POUR de l'emploi pérenne.

Nombre de dirigeants de La Poste ont plein la bouche de doux mots comme « diversité », « égalité »... Mais dans les bureaux, c'est plutôt l'inverse qui se passe :

→ Quand on arrive au boulot, il n'est pas rare de voir plusieurs personnes employées sous **contrat intérimaire** pour tenir un poste en salle, parfois sans aucune formation.

L'ensemble des chargés de clientèle (CC) effectuent grosso modo les mêmes opérations, font le même travail, mais n'ont pas le même salaire. **La Poste multiplie donc les inégalités.** Aujourd'hui, les intérimaires représentent globalement plus de 15% du personnel dans les bureaux, jusqu'à 30% par endroit.



A cela vient s'ajouter la présence d'étudiants (les « alternants », les stagiaires).

Du fait des économies de personnel imposées, ils sont souvent employés pour remplacer les absences, utilisés comme « bouche-trous », souvent en l'absence de tutorat (c'est pourtant la règle) et d'encadrement nécessaires pour parfaire leur formation.

Le tout sans perspective de titularisation à l'issue de leur formation au sein de La Poste qui s'affiche portant comme une entreprise citoyenne ou à responsabilité sociale et environnementale. Hypocrite et inadmissible !

Pour **Sud**, c'est travail égal = salaire égal = statut égal !

Quand les appels à candidature deviennent des « gros mots ».

Dans les bureaux, l'utilisation d'intérimaires est totalement banalisée et démultipliée depuis + de 2 ans. A tel point qu'en 2021, leur utilisation a représenté nationalement au Réseau près de 1700 emplois de chargés de clientèle (CC) à taux plein, en augmentation de +13% par rapport à 2020 !



Nous sommes, à **Sud**, totalement opposés à l'utilisation quotidienne et récurrente d'intérimaires au vu de la précarité qu'engendre ce statut, de la perte de compétence du fait du manque de formation et du turnover existant. Que de temps et d'énergie perdus pour les titulaires!

Il faut cependant noter que l'utilisation d'intérimaires est prévue principalement dans 2 cas de figure : le **remplacement de collègues absents** (CA, maladie, formations...) et « **l'augmentation temporaire d'activité** ». Et on constate des dérives dans notre DR 44/85 :

■ Utilisation d'intérimaires pour « **augmentation temporaire d'activité** »...mi novembre, alors que le trafic colis n'avait pas encore augmenté ! La DR va devoir revoir sa copie. Et **ce motif d'utilisation pourrait être risible, dans la mesure où la DR utilise des intérimaires pour « augmentation temporaire d'activité », en remplacement de CC dont le poste est supprimé pour...baisse de fréquentation !!**

■ Volonté de la DR 44/85 d'utiliser **des intérimaires sur des postes de CC à combler, sans lancer d'appel à candidature de titulaire** (Guérande, Ancenis, Nantes Doulon...), comme cela aurait été le cas il y a encore 1 an. Dans les rêves de la DR, les secteurs concernés garderaient donc des intérimaires ad vitam aeternam, en déclarant même que les appels à candidature de titulaires sont désormais des « gros mots » ...

Alors, sur ce point, la DR a encore tout faux, car certains motifs d'utilisation d'intérimaires ne portent pas sur le remplacement de collègues absents, mais sur des motifs carrément hors la loi du style « **fin du contrat à la date de fermeture définitive du bureau de ...** ».

→ Devant notre réaction, et en annonçant des recours à l'inspection du travail pour que la loi soit respectée, la DR 44/85 a changé son fusil d'épaule en déclarant utiliser dorénavant des « **CDD seniors** » (pas de motifs d'embauche, en recherche d'emploi via Pôle Emploi, à partir de 58 ans et pour 36 mois maximum, type de contrat conforme à la loi).

C'est la loi, même si c'est encore risible, car ces personnes embauchées en « **CDD seniors** » ont parfois été par le passé, déclarées inaptes ou « **trop vieilles** » pour être performants dans leur ancienne entreprise. Pas au Réseau...



NON au 3^{ème} statut !! Titularisation de tous les précaires !

Vendredi 24/12 après-midi : uniquement les volontaires !

La note concernant les fermetures des bureaux en fin d'année vient de tomber. La norme est que la majorité des bureaux reste ouverte le 24/12 jusqu'à la pause méridienne ou 14h00 (pour les quelques bureaux sans fermeture le midi).

→ Il est cependant prévu que pour les bureaux « à *trafic colis significatif* », *possibilité d'ouverture* anticipée à 17h00, ceci en effectuant toutes les opérations. Ce qui est évalué par la DR 44/85 à 23 bureaux.

→ Ces ouvertures tardives, si elles permettent à quelques retardataires de retirer leur colis de Noël à la dernière minute, ne doivent pas dégrader le juste repos des fêtes de fin d'année auquel nous aspirons légitimement, au vu de notre quotidien professionnel (notons au passage le nombre de renfort *peak période* proche du néant dans le 44/85).

Rappel : la présence dans les bureaux le 24/12 après midi est bien soumise au **volontariat, et compensée en heures de RC**. Contactez nous si ce n'est pas le cas.

Bureaux avec COBA : on avance ou on recule ?

De nouvelles normes d'horaires d'ouverture pour les bureaux avec COBA viennent d'être édictées :

→ **Pour les bureaux « conseils » classiques**, les fermetures le soir seront portées/maintenues à 18h00 (et 27h d'ouverture/semaine mini pour les bureaux avec 1 portefeuille COBA, 38h/semaine mini pour les bureaux avec 2 portefeuilles).

→ **Concernant les bureaux « expert »** (avec présence d'un CSP), ce sera la présence d'au moins 2 chargés de clientèle, 44h d'ouverture/semaine minimum et **fermetures à 18h30** (les 1ers bureaux concernés : Ancenis, Nantes Doulon & Challans).

La DR nous présente parfois ces ouvertures tardives comme une punition, en déclarant que de toute façon, il faut « *coller à la volonté des clients* ».

Mais La Poste a encore une fois un train de retard. Il faut en effet se souvenir qu'il y a une quinzaine d'années, c'est bien La Poste qui avait décidé que les bureaux qui fermaient alors à 18h30 ou 19h00 étaient « en décalage, que ces horaires ne correspondaient plus aux besoins des clients » !!

Encore une fois trop tard, beaucoup d'utilisateurs/clients ayant désormais prit l'habitude de retirer leurs colis dans des point relais, au vu des fermetures moins tardives des bureaux !

Donc, à **Sud**, si nous prenons acte de ces ouvertures tardives pour les bureaux « expert », nous refuserons et nous opposerons à des cycles de travail avec des pauses méridiennes de 3 ou 4 heures, comme on a pu le connaître par le passé.

Kénavo, Olive !!

Au revoir à notre Directeur Régional, qui va sévir à partir de janvier, en Bretagne, selon nos informations. Son éternel sourire, sa bienveillance, sa bonhomie, ainsi que sa forte capacité de dialogue et de concertation nous quittent. Heureux Bretons !

→ Cependant, depuis ces dernières années, les résultats commerciaux sont en recul, les pressions managériales se sont durcies et les conditions de travail se dégradent. Outre le type de management d'injonction qu'il a impulsé, nous ne pouvons que déplorer des horaires de bureaux de poste imposés (souvent incohérents et inadaptés), des fermetures de bureaux à la pelle, des choix stratégiques régionaux discutables (en particulier pour les COBA), des suppressions d'emplois et la précarité qui monte.

Bon vent à lui... y'en a qui risquent d'avaler leur galette-saucisses de travers !



Pourris gatés !!

Certains encadrants, généreux à souhait, distribuent avec « *bienveillance* » quelques **chèques-cadeaux** aux chargés de clientèle méritants et aux valeureux conseillers bancaires, qui tentent laborieusement de remplir leurs objectifs, en dépit de conditions de travail qui se détériorent de jour en jour.

Les fêtes approchant, d'autres menus cadeaux sont aussi gracieusement offerts : bonbons, trotinettes, places de concerts... N'en jetez plus !!!

→ Cependant, beaucoup de laissés-pour-compte regardent, désabusés, ces copieux chèques cadeaux de 10 ou 20€ offerts charitablement : les BOB, le « petit » personnel du guichet qui distribue colis ou lettres recommandées,



chargés de clientèle qui se démènent pour accueillir, conseiller, orienter, vendre, affranchir **en dehors des périodes de « challenges »**.

→ Mais attention, le père Noël vieillit (de mauvaises conditions de travail pour lui aussi sûrement) : dans certains secteurs, des chèques-cadeaux, après une sieste dans le tiroir d'un bureau d'un encadrant, nous sont gracieusement offerts, **la limite de validité approchant !!!** Malheureusement, ridicule et fréquent.

A **Sud**, nous revendiquons des hausses de salaire et des primes pour tout le monde, plutôt que ces brouilles distribuées discrètement...

Et parfois aucun sans émargement.

Un PACS 2022 à 2 vitesses, qui n'augure rien de bon ☹️ ☹️

Le PACS 2022 a été présenté – en visio- aux COBA et aux encadrants le 14 décembre dernier. Pour les CC, ce sera... en janvier ! Cela montre bien le peu d'intérêt que porte la DR aux chargés de clientèle.

Au-delà du message délivré qui, comme à l'accoutumé, risque de nous faire porter la responsabilité des objectifs commerciaux non atteints, à *sud* nous préférons mettre l'accent sur le type de management commercial impulsé par la DR et sur nos conditions de travail et de rémunération.

Si celles-ci n'étaient pas si dégradées, le réseau des bureaux ne s'en porterait que mieux.

↓ Ci-dessous, notre message à l'occasion du PACS COBA/encadrants ↓.

COBA & encadrants : en 2022, tu feras ce que je veux !

- Le travail des absents, tu feras.
- Sur tes récup' d'heures supp', tu t'assiéras.
- Les samedis libres, tu oublieras.
- Les multitâches, tu empileras.
- Les maladies des enfants, tu planifieras.



- Le client patrimonial, avec tous les égards, tu accueilleras, et les usagers les + démunis, tu ignoreras.
- Des produits imposés, tu refourgueras et les crédits renouvelables, tu décaisseras.
- Ton autonomie, tu l'oublieras.
- La relation à distance, tu respecteras.
- Et dans la LAC, tu pataugeras.



- Ton fil contact, tu démêleras.
- Même aux toilettes, ton téléphone tu décrocheras.
- Le télétravail, tu oublieras.
- Sur l'autel de la conformité, tu te soumettras.
- Avec l'informatique, tu stresseras et quand tu pourras, tu scanneras.

- Une RVB et une prime de fonction au rabais, tu toucheras.
- Sur tes augmentations de salaire, tu t'assiéras.



- Des objectifs inatteignables, tu subiras.
- Les challenges continuels tu endureras et la dernière place tu éviteras !
- La reconnaissance de ton travail, tu oublieras et de tes problèmes, jamais tu ne parleras.

CELA DOIT CHANGER !!

**OBTENIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACCEPTABLES EST UNE NÉCESSITÉ,
A NOUS D'ALLER LES CHERCHER COLLECTIVEMENT !**

**POUR UNE ANNÉE 2022 PLEINE DE SANTÉ ET DE BONHEUR...
ET D' ACTIONS COLLECTIVES POUR NOTRE SÉRÉNITÉ PROFESSIONNELLE !**

